

LES PROFESSIONNELS DU SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le service de Protection Maternelle et Infantile est composé de médecins, puéricultrices, infirmières, sages-femmes, éducatrices de jeunes enfants, d'agents administratifs et de cadres. Ce service travaille en partenariat avec les maternités, les services de néonatalogie et de pédiatrie, les médecins traitants et les pédiatres, les Centres Médico-Psychologiques (CMP), le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), les structures d'accueil et les écoles.

VOUS POUVEZ CONTACTER

LES PROFESSIONNELS

DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

DANS LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS ET DE LA FAMILLE

- **Challans** - 85300
11 rue Emilio Segré • Parc Activ'Océan
Tél. 02 51 49 68 68
- **Fontenay-le-Comte** - 85200
9 rue de l'Ouillette
Tél. 02 51 53 67 00
- **Les Herbiers** - 85500
2 rue Claude Debussy
Tél. 02 51 67 61 00
- **Luçon** - 85402
1 quai Est du Port - BP 225
Tél. 02 51 97 69 69
- **Montaigu** - 85600
1 esplanade de Verdun
Tél. 02 28 85 75 75
- **La Roche-sur-Yon Nord** - 85000
99 boulevard Branly
Tél. 02 28 85 74 74
- **La Roche-sur-Yon Sud** - 85000
18 rue Gallieni
Tél. 02 28 85 89 89
- **Les Sables d'Olonne** - 85340
8 rue Jean Bernard
Olonne-sur-Mer
Tél. 02 51 04 62 20
- **Saint Gilles-Croix-de-Vie**
85800
Rue Jules Ferry
Tél. 02 51 49 68 00



Imprimerie Conseil départemental Vendée - Crédit photos © Freepik



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

LE SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE



**PROTÉGER ET PROMOUVOIR LA SANTÉ
DES ENFANTS JUSQU'À 6 ANS
PAR DES ACTIONS DE PRÉVENTION**

LE SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

AUX CÔTÉS DES PARENTS



Avant la naissance

- Il accompagne la future mère pendant la grossesse.
- Il prépare la famille à la naissance.

QUALITÉ DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT

Au domicile des parents :

- Les professionnels sont attentifs aux besoins de l'enfant et de sa famille.

Dans les lieux d'accueil :

- Chez l'assistant(e) maternel(le) : le service de Protection Maternelle et Infantile délivre l'agrément, accompagne et assure la formation de ce professionnel.
- En structure collective : le service Protection Maternelle et Infantile veille aux bonnes conditions d'accueil des enfants, que ce soit dans le cadre d'un accueil régulier ou occasionnel, en centre d'accueil sans hébergement ou en accueil péri-scolaire.



DES ACTIONS EN FAVEUR DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET DE LA BIENTRAITANCE



Actions en faveur des enfants en situation de handicap :

- Il propose des actions en faveur de la protection des enfants.

Actions en faveur de la bientraitance :

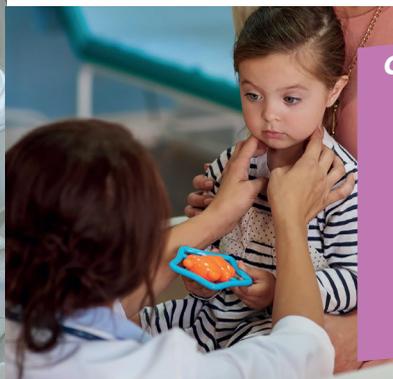
- Il accompagne les parents dans la prévention des négligences et des mauvais traitements.
- Il propose des mesures d'accompagnements éducatifs.



À la naissance

- Il favorise le lien parent-enfant et l'accueil du bébé dans sa famille.
- Il veille à promouvoir le bon développement de l'enfant.

LE SUIVI DES TOUT-PETITS



Consultations

- Il propose des consultations médicales et de puériculture pour les enfants de moins de 6 ans.
- Il effectue des bilans de santé pour les enfants de 3-4 ans à l'école maternelle.



Le service Protection Maternelle et Infantile propose ses compétences à chaque famille en vue du bien-être de l'enfant jusqu'à 6 ans dans ses différents milieux de vie.